



No de résolution
ou annotation

6^e séance
25 avril 2023
19 h

CA-2223-043

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 25 avril 2023 à la salle Le Visionnaire, 561, rue St-Patrick à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M. François Décary, M^{me} Carolane Dubuc, M. David Nadeau, M. Sébastien Noël, M^{me} Julie Paré, M^{me} Johanne Patry, M^{me} Nathalie Patry, M^{me} Sonia Roberge, M. Gilles Rousseau et M^{me} Cindy Vachon.

Membre absent : M. Sébastien Rouleau.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et M^{me} Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. Cédric Pinard, ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Johanne Patry :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot du directeur général
7. Plan d'effectifs – Personnel de direction et cadre des services administratifs – Année scolaire 2023-2024
8. Calendriers scolaires 2023-2024 – Secteur jeune (primaire et secondaire)
9. Calendrier de la formation professionnelle 2023-2024
10. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général – Année scolaire 2023-2024
11. Deuxième révision budgétaire 2022-2023
12. Réfections diverses – École La Source
13. Rénovation de 4 salles de toilettes et ajout de 2 ascenseurs – Polyvalente de Thetford Mines



No de résolution
ou annotation

CA-2223-044

14. Réfection d'une partie de la cour et construction d'un terrain de soccer synthétique – École Notre-Dame
15. Autre sujet
16. Dépôt de documents
 - 16.1. Procès-verbal du comité des ressources humaines
 - 16.2. Procès-verbal du comité d'investissement
17. Prochaine rencontre : 30 mai 2023
18. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

DE DISPENSER le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'APPROUVER le procès-verbal du 28 mars 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 28 mars 2023

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

7. Plan d'effectifs – Personnel de direction et cadre des services administratifs - Année scolaire 2023-2024

Comme précisé à l'article 4.3 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches, une consultation a été réalisée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) afin de connaître leur avis sur la structure administrative du personnel des services centraux, tout comme l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) sur l'affectation des directions des établissements primaires et secondaires. La consultation s'est déroulée dans la période du 28 mars au 12 avril 2023.

Avant de lancer la consultation auprès des associations, lors de la réunion du 27 mars dernier, le comité des ressources humaines a donné son aval aux consultations reliées aux plans d'effectifs.

Les changements proposés au Service éducatif concernent le statut d'emploi des deux coordonnateurs qui deviendraient des directions adjointes. Ces modifications permettraient un niveau de supervision supérieur auprès des professionnels de l'organisation en plus d'augmenter leur efficacité au sein de l'organisation. Ce changement va avoir un impact direct sur la réussite de nos élèves.



No de résolution
ou annotation

CA-2223-045

La création d'un nouveau poste de régisseur à l'organisation scolaire et finances va permettre, dès la prochaine année scolaire, d'augmenter le financement de l'organisation scolaire. Nous évaluons que ce poste va permettre l'ajout d'un minimum de cinq ressources annuellement pour nos écoles. Cela va permettre aux directions du primaire et du secondaire d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour favoriser la réussite de nos élèves.

L'ajout du poste de régisseur au Service des ressources matérielles sera financé à même les budgets d'investissement. Ces budgets ont augmenté de façon considérable depuis quelques années tout comme les projets d'infrastructure.

De plus, au niveau des directions du secondaire, un ajout d'une direction adjointe à 40 % à la Polyvalente de Disraeli se justifie par l'augmentation de la clientèle des dernières années et la diminution de 20 % d'une direction adjointe à la Polyvalente de Thetford Mines se justifie en raison de la fermeture du CPA.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT le retour de consultation de l'AQCS et de l'AQPDE concernant la structure administrative du personnel des services centraux pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que le plan d'effectifs des directions primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées favoriseront la réussite éducative de nos élèves;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées permettront de répondre plus efficacement aux besoins de nos établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'adopter la structure administrative du personnel des services centraux ainsi que l'affectation des directions primaires et secondaires;

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

D'ADOPTER le plan d'effectifs des cadres des services administratifs et le plan d'effectifs des directions primaires et secondaires, tels que proposés par le directeur général, monsieur Jean Roberge.

Adopté à l'unanimité

8. Calendriers scolaires 2023-2024 – Secteur jeune (primaire et secondaire)

Deux calendriers, un pour le primaire et un pour le secondaire, pour les deux ordres d'enseignement (primaire-secondaire).

Dans toutes les décisions engageant le calendrier scolaire, par exemple la session d'épreuves de fin d'année, l'article 16 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire doit être respecté. Cet article stipule que le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs.

Le calendrier scolaire pour le primaire compte 20 journées pédagogiques (entente comité calendrier). Pour le secondaire, il en compte 18, plus 2 journées pédagogiques flottantes à fixer. Pour tendre à maintenir l'objectif de 180 jours de classe, des tempêtes de neige qui obligent le centre de services scolaire à fermer ses écoles peuvent faire diminuer le nombre de jours fixes de 20 à 18.

Le processus de consultation étant complété auprès du comité de parents et du personnel enseignant, les parents recommandent le calendrier comme présenté. À la suite de la consultation des enseignants, quelques modifications ont été apportées. Afin de respecter la convention collective locale des enseignants, nous présentons deux calendriers distincts.



No de résolution
ou annotation

CA-2223-046

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les deux calendriers scolaires sont conformes au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les deux calendriers scolaires sont conformes aux articles 8-04.01 de l'entente nationale et de 8-4.02.01 et 8-4.02.02 de l'entente locale intervenue entre le Centre de services scolaire des Appalaches et le Syndicat de l'enseignement de l'Amiante;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents recommande l'adoption du calendrier scolaire tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt des calendriers scolaires 2023-2024, du secteur primaire et du secteur secondaire, par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'ADOPTER les deux calendriers scolaires 2023-2024, soit celui de l'enseignement primaire et celui de l'enseignement secondaire répondant aux directives du Ministère.

Adopté à l'unanimité

9. Calendrier de la formation professionnelle 2023-2024

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP article 252).

Les jours suivants sont des jours de congés pour les personnes inscrites en formation professionnelle :

1. le 1^{er} juillet;
2. le premier lundi de septembre;
3. le deuxième lundi d'octobre;
4. les 24, 25 et 26 décembre;
5. les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier;
6. le Vendredi saint et le lundi de Pâques;
7. le lundi qui précède le 25 mai;
8. le 24 juin.

La personne peut toutefois être appelée à participer à des stages liés aux programmes d'études pendant ces jours de congés.

C'est un comité ad hoc constitué de deux représentants CSS et de deux représentants syndicaux qui a pour mandat d'élaborer, avant le 1^{er} avril de chaque année, le calendrier scolaire.

Le calendrier scolaire de la formation professionnelle se colle à celui du secteur des jeunes puisque le transport est offert aux élèves de moins de 18 ans.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

CA-2223-047



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité

10. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général
– Année scolaire 2023-2024

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année financière, un plan d'effectifs pour l'année financière suivante. Ce plan ne couvre pas les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire, les postes du secteur des services de garde, les postes particuliers de même que les affectations visées par les surcroûts de travail et par les articles 10-1.00 et 10-2.00.

Le centre de services scolaire soumet obligatoirement au syndicat, au plus tard le 15 mai de chaque année financière et au moins 7 jours avant son adoption, un projet de plan d'effectifs aux fins de consultation.

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur général ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité consultatif de gestion et du comité des ressources humaines le 22 mars 2023 et le 27 mars 2023. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.07 de l'entente nationale du personnel de soutien du secteur général, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 28 mars 2023 au 11 avril 2023.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2023-2024.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel de soutien du secteur général a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général, pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'il est déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

Adopté à l'unanimité

11. Deuxième révision budgétaire 2022-2023

En février 2023, une présentation des principaux écarts budgétaires a été faite au comité de répartition des ressources, au comité de vérification ainsi qu'au conseil d'administration. Cette révision budgétaire a fait état des principaux surplus ou déficits attendus par rapport au budget initial. Considérant que les principaux écarts identifiés permettaient de constater que le déficit attendu initialement, soit 300 000 \$ était toujours anticipé, il avait alors été décidé de ne pas effectuer de modification budgétaire.

CA-2223-048



No de résolution
ou annotation

En mars 2023, de nouvelles allocations ont été confirmées par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, une deuxième révision budgétaire est nécessaire pour l'année 2022-2023.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le budget initial adopté par le conseil d'administration prévoyait un déficit de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième révision budgétaire déposée par la directrice du Service des ressources financières démontre des marges budgétaires positives estimées à 903 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le surplus anticipé révisé est de 603 000 \$;

CONSIDÉRANT la proposition de modifications budgétaires déposée dans la deuxième révision budgétaire;

CONSIDÉRANT le souci de d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves;

CONSIDÉRANT la responsabilité d'assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la réunion tenue le 12 avril 2023, à l'effet d'effectuer les modifications budgétaires proposées dans la deuxième révision budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la réunion tenue le 18 février 2023, à l'effet d'effectuer les modifications budgétaires proposées dans la deuxième révision budgétaire;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'EFFECTUER, en date des présentes, les modifications budgétaires proposées dans la deuxième révision budgétaire pour l'année 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

12. Réfections diverses – École La Source

Le projet consiste principalement à rénover l'enveloppe extérieure, ce qui comprend les revêtements, le remplacement des fenêtres du bas à l'avant, l'ajout de fenêtres au gymnase. Toutes les portes seront également remplacées et des portiques seront ajoutés. De plus, deux secteurs de l'ancienne salle Viateur-Routhier seront réaménagés, soit la cuisine et la salle de bains.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 avril 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Construction Jacques Malette et Fils;

Il est proposé par Madame Johanne Patry :

D'OCTROYER le contrat de réfections diverses – École La Source à Jacques Malette et Fils au montant de 590 000,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

CA-2223-049

CA-2223-050



No de résolution
ou annotation

CA-2223-051

CA-2223-052

13. Rénovations de 4 salles de toilettes et ajout de 2 ascenseurs – Polyvalente de Thetford Mines

Le projet consiste à rénover les salles de toilettes des 2^e et 3^e étages des pavillons Fecteau et Carrier afin de créer, pour chaque étage, une salle de toilettes pour les garçons, une pour les filles, une pour les handicapés ainsi qu'une non genrée. De plus, afin d'avoir la possibilité de pouvoir permettre aux personnes blessées ou handicapées de circuler partout dans la polyvalente, 2 ascenseurs sont ajoutés, une dans chaque pavillon.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 avril 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Construction Tremblay;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

D'OCTROYER le contrat de rénovation de 4 salles de toilettes et ajout de 2 ascenseurs – Polyvalente de Thetford Mines à Construction Tremblay au montant de 2 017 496,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

14. Réfection d'une partie de la cour et construction d'un terrain de soccer synthétique – École Notre-Dame

Le projet consiste à construire un stationnement pour le personnel devant l'école, à rénover la cour arrière, à remplacer un terrain de soccer en gazon par une surface synthétique et à aménager un débarcadère pour les parents derrière l'école avec escalier fermé.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 avril 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Les Constructions de l'Amiante inc.;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'OCTROYER le contrat de réfection d'une partie de la cour et construction d'un terrain de soccer synthétique – École Notre-Dame à Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 1 761 232,35 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

15. Autre sujet

Aucun autre sujet.

16. Dépôt de documents

- 16.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines
- 16.2 Procès-verbal du comité d'investissement



No de résolution
ou annotation

CA-2223-053

17. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 30 mai 2023 à 19 h.

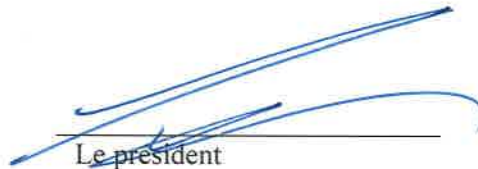
18. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Madame Cindy Vachon :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 05.

Adopté à l'unanimité



Le président

Le secrétaire